

Conditions générales de vente pour les constructions et le montage

1. Généralités

Seules nos conditions générales de vente ci-après s'appliquent pour l'ensemble de nos offres, ventes, livraisons et prestations, y compris les montages, réparations, opérations de maintenance et autres prestations contractuelles. Le client l'accepte expressément lorsqu'il passe commande.

Les conventions contraires, les clauses accessoires, les garanties et autres engagements de la part de nos représentants et de nos salariés ne sont valides que lorsque nous les avons approuvés par écrit.

Nous nous réservons la propriété ainsi que les droits d'auteur des offres, des descriptions des prestations et des documentations techniques. Il est interdit de les copier ou de les transmettre à des tiers.

2. Offres / prix

Les indications des prix orales et écrites s'entendent toujours en CHF hors TVA ainsi que sans les frais d'emballage et de transport. Nos offres sont sans engagement. Les commandes ne sont considérées comme acceptées que lorsque nous les avons confirmées. Notre confirmation écrite de la commande est un élément essentiel pour l'objet du contrat.

Les coûts supplémentaires dus à des injonctions ultérieures des autorités sont à la charge du client.

3. Conditions de paiement

Sauf accords écrits contraires, nos factures doivent être réglées dans les 30 jours à compter de la date de la facture. Pour les commandes qui comprennent des travaux de montage (projets), le délai de paiement est de 10 jours.

En cas de retard, des intérêts seront exigés sans rappel à partir de la date d'échéance.

Les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement complet de l'ensemble des créances en cours issues de la relation commerciale. Toute compensation ou tout remboursement des paiements n'est autorisé que lorsque nous ou le tribunal avons reconnu des réclamations ou des droits à la garantie.

Si le client est en retard de paiement, les travaux peuvent être interrompus dans les dix jours qui suivent le premier rappel jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

4. Livraisons

Les livraisons sont effectuées par le moyen le plus économique pour nous : par la poste, par Cargo Domicile ou par transporteur après abattement d'un tarif forfaitaire adéquat. Les coûts supplémentaires liés à des livraisons express et à des colis encombrants sont facturés séparément.

Les livraisons à partir de notre entrepôt d'Otelfingen d'une valeur supérieure à CHF 2000.- (hors TVA) sont effectuées franco de port, sauf accord contraire. Font exception les biens lourds et encombrants, les accords spéciaux et les livraisons à des revendeurs. La marchandise en parfait état commandée et livrée n'est reprise qu'après nous avoir consulté au préalable. La marchandise spécifique en parfait état commandée par le client n'est pas reprise. Le montant de l'avoir pour les marchandises retournées demeure réservé, il peut toutefois s'élever jusqu'à 80% du prix facturé.

Les dommages liés au transport ou les pertes pendant le transport doivent être signalés immédiatement à la société de transport (dans les 24 heures maximum) après réception de la livraison. Les signalements doivent être joints et documentés par écrit. En cas d'envois par la poste, nous avons en outre besoin de votre notification par écrit en cas de dommage.

5. Conditions de montage

À la date convenue de la livraison, le client doit s'assurer qu'il dispose des autorisations et homologations de droit public et que les conditions d'aménagement, d'alimentation et de construction nécessaires à un montage correct et sans encombre soient réunies.

gvz-rossat ag est en droit d'exiger un justificatif de la part du client prouvant qu'il a souscrit aux assurances que gvz-rossat ag lui a recommandé par écrit avant de réaliser des prestations risquées. Si ce n'est pas le cas, gvz-rossat ag est en droit de reporter ses prestations jusqu'à ce que le client ait souscrit à l'assurance.

Si le client met du personnel à disposition pour le montage, il est seul responsable des conséquences en cas de mauvaises manipulations du personnel, dans la mesure où elles résultent d'une négligence ou d'un non-respect d'instructions avérées données par gvz-rossat ag.

Conditions générales de vente pour les constructions et le montage

6. Délais

Les délais de livraison et de montage convenus sont respectés dans la mesure du possible, ils sont toutefois donnés à titre indicatif. Nous nous engageons à informer le client le plus rapidement possible en cas de reports des délais.

gvz-rossat ag peut retarder ou interrompre les travaux de montage lorsque les conditions de travail interdisent la poursuite des travaux. Si le client exige des mesures pour réduire les retards, il en assume les frais.

Les droits à des dommages et intérêts sont exclus en cas de non-respect des délais de livraison ou en cas de retard lors du montage ou d'autres prestations.

7. Examen et réception de montages

Une fois achevés, les montages sont examinés par le client et gvz-rossat ag. Un procès-verbal de l'examen est établi et signé par les deux parties. Si aucun vice important n'est découvert, les montages sont considérés comme livrés par gvz-rossat ag et les objets montés sont considérés comme reçus. Les objets montés sont confiés au client et le transfert des risques est effectué et le délai de prescription commence à courir.

Pour des installations plus imposantes, gvz-rossat ag peut exiger des réceptions décalées des pièces du montage.

8. Garantie et responsabilité

Le délai de garantie (délai de prescription pour les vices) est d'un an à compter de la livraison et de six mois pour les composants électroniques et les moteurs. En cas de réclamations fondées, nous effectuons les réparations de notre choix ou nous livrons des produits de remplacement en parfait état. Toute réparation ou livraison d'un produit de remplacement ne donne pas droit à un nouveau délai de garantie ou à une prolongation du délai de garantie.

Nous acceptons les réclamations quant à une marchandise défectueuse ou livrée par erreur uniquement lorsqu'elles sont communiquées par écrit dans les huit jours à compter de la réception de la marchandise (hormis les dommages liés au transport indiqué au paragraphe 4).

En cas de quantités manquantes avérées, nous pouvons livrer les quantités manquantes ou accorder un avoir adapté.

Les réclamations pour vices concernant les montages doivent être formulées dans les huit jours qui suivent la découverte du vice. Ils doivent être joints et documentés par écrit. Dans le cas contraire, le client perd ses droits en cas de vices.

Ne sont pas couverts par la garantie les pièces d'usure, l'usure normale, les dommages liés à une utilisation non conforme ou à une négligence, à une sollicitation excessive et au non-respect des modes d'emploi et des recommandations de maintenance.

Si le client ou un tiers que nous n'avons pas autorisé procède à des modifications ou à des réparations, l'ensemble des droits qui découlent de la garantie expirent.

La responsabilité est limitée à la valeur de la commande. La responsabilité des dommages indirects, tels qu'une baisse de rendement ou un manque à gagner, est exclue. La responsabilité pour la négligence légère dans le cadre des prestations de conseil est exclue.

Toute garantie éventuelle du fabricant dépend des conditions correspondantes et n'est pas restreinte par les présentes conditions générales de vente. Nous nous réservons néanmoins le droit de faire examiner un produit par le fabricant afin de voir s'il faut faire jouer ou non la garantie ou si le produit présente un vice. S'il y a un vice, il relève en premier lieu de la compétence du fabricant de fournir un produit de remplacement adapté ou de se charger de la réparation. Si le fabricant nie un vice, nous nous réservons le droit de refuser un recours à la garantie.

Sauf accord écrit contraire, les normes SIA ne s'appliquent pas à nos constructions.

9. Jurisdiction compétente

Otelfingen est le lieu d'exécution et la seule juridiction compétente. Le droit suisse s'applique. Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente sans préavis. La dernière version est disponible sur www.gvz-rossat.ch.

Otelfingen, février 2018